



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## titres de transport

Question écrite n° 65278

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la question de l'adaptation des transports en commun en cas de pollution à l'ozone. En cas de montée de l'ozone dans les agglomérations françaises, et lorsque les pouvoirs publics incitent les automobilistes à laisser leur voiture en leur offrant le stationnement, force est de constater que les réseaux de transport en commun ont du mal à proposer des solutions attractives pour chaque automobiliste afin de les inciter à les emprunter. Ceci est le fait qu'en cas de pollution de niveau 1, qui est en général atteint dès que se conjuguent soleil et absence de vent, aucune mesure n'est exigée des différentes régions de transport. Des initiatives sont parfois prises, mais elles sont toutefois bien trop rares (remplacement de trains courts par des trains longs par la RATP en cas d'affluence, diminution de l'attente entre les trains, par exemple) et peu incitatives auprès des automobilistes. En fait, l'agglomération strasbourgeoise est la seule à avoir décidé d'un dispositif spécifique dès 1997, même en cas de pollution de niveau 1. En effet, la Compagnie des transports strasbourgeois, en coordination avec la communauté urbaine et le conseil général, a, d'ores et déjà, mis en place des réductions tarifaires conséquentes et particulièrement incitatives en cas de pollution : un forfait de dix francs pour tous les transports durant la journée ou des emplacements de « parkings relais-tram » à dix francs également. Cette dernière formule incite particulièrement au civisme, puisqu'elle donne tout son intérêt au covoiturage et, par ailleurs, que l'on soit seul ou à cinq, le fait de laisser sa voiture dans ces types de parkings donne droit à des tickets de bus ou de tramway gratuits pour tout le monde pendant toute la journée. Compte tenu des situations de pollution à l'ozone qui ont tendance à devenir malheureusement de plus en plus fréquentes aux quatre coins de la France, il est évident que la généralisation en France de la politique menée à Strasbourg afin d'inciter les citoyens à utiliser les transports en commun serait une bonne chose. C'est pour cela qu'elle lui demande de bien vouloir lui préciser son sentiment à ce sujet, ainsi que les éventuelles mesures qu'il compte prendre afin de tendre vers cet objectif.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65278

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, transports, logement et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 août 2001, page 4751